

Image not found or type unknown



Non titularisation apres période de stage comme surveillant penia

Par **jeff5694**, le **31/03/2009** à **14:10**

je suis stagiaire depuis le 26 fevrier 2007 dans l'administration penitentiaire. la periode de stage est normalement de 1 an, avec possibilité de redoubler et don de faire 1 an supplémentaire. aujourd'hui j'ai dépassé la date anniversaire de mon entrée comme stagiaire avec une demande de licenciment qui date de début février, mais aucune decision ptise en CAP; est-ce légal? Merci de me répondre rapidement c'est urgent. Merci d'avance